

Québec, le 29 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative au privilège de conduire un véhicule de la classe 4B
(minibus) ou 4C (taxi) par un conducteur malentendant.

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 février 2017 par le député de Granby, monsieur François Bonnardel, demandant la modification des lois actuelles afin de rendre le droit aux personnes sourdes d'obtenir un permis de conduire de classe 4B et classe 4C.

J'ai confié à la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) le mandat de réévaluer les conditions nécessaires à l'obtention de la classe 4B ou 4C, en tenant compte des nouvelles technologies permettant de pallier la surdité du conducteur et de me soumettre des recommandations quant à la réglementation actuelle.

La Société a formé un groupe de travail qui, de concert avec la Communauté des sourds de Montréal, les seize organismes qui l'appuient et les ministères concernés, me produiront un rapport au printemps 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard